

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
EPIC MATHEYSINE TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code du Tourisme,
Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par le Président de Matheysine Tourisme, datée du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

Délibération n°17-2025
Renouvellement des
délégations du directeur

Titulaires présents : Arnaud CHATTARD, Fabiola COUHIN, Jean-Michel BRUGNERA, Nicolas CABUS, Damien GIRARD, Paolo FONTEBASSO
Suppléants : Marie-Claire DECHAUX, Philippe FAURE, Gilbert MAUGIRON, Riccardo PEZ, Alain COLLAUD, Sœur Marie-France BROTHIER
Excusés : Franck GERBI, Christophe DAPPEL

Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 12

Le Directeur est nommé par le Président, après avis du Comité, dans les conditions fixées par décret.
Le Directeur a été recruté par contrat de droit public, pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. Monsieur ROUGIER Mathieu, Directeur de l'Office de Tourisme Matheysine Tourisme a été recruté au 01/07/2022 pour 1 mois, puis renouvelé le 01/08/2022 pour 3 ans, puis le 01/08/2025 pour 6 mois.
L'article 9 des statuts de l'EPIC liste les différentes attributions du Directeur. Celui-ci assure le fonctionnement de l'Office sous le contrôle du Président.
Il est donc proposé, dans la limite des inscriptions budgétaires, d'autoriser le Directeur de l'Office de Tourisme Matheysine Tourisme à :

- Intenter au nom de Matheysine Tourisme les actions en justice, défendre l'établissement public dans les actions intentées contre lui et conclure les transactions qui pourraient résulter de ces actions.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.
- Créer des régies de recettes, des régies de dépenses, des sous-régies de recettes, des sous-régies de dépenses nécessaires au fonctionnement de l'EPIC.

Le renouvellement des délégations du directeur sont votées à 12 pour, 0 contre, 0 abstention.
Pour copie conforme
Le 14/10/2025
Le Président Arnaud CHATTARD

Date d'envoi à la préfecture 14/10/2025
Date d'affichage – publication 14/10/2025
Certifié rendu exécutoire 14/10/2025

Matheysine Tourisme
04 76 81 18 24
13 route du Terril - 38350 SUSVILLE
SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble